Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 18/12/2025 à 17h34
Réference de l'AR : 010-200006716-20251217-2025_110-DE
Publié le 18/12/2025 ; Affiché le 19/12/2025 ; Rendu exécutoire le 18/12/2025

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026



Communauté de Communes du Nogentais

17 décembre 2025

SOMMAIRE

Contexte

- Projet de loi de finances 2026 concernant les collectivités territoriales non adopté à ce jour



Analyse rétrospective

1. Collecte et traitement des déchets
2. Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)
3. Petite Enfance : crèche et Relais Petite Enfance (RPE)
4. Développement économique (budgets annexes)
5. Aire d'accueil gens du voyage
6. Tourisme
7. G.E.M.A.P.I.
8. S.A.G.E.
9. Fiscalité
10. FPIC
11. La dette consolidée
12. Les investissements
13. Le personnel

Contexte du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)

- Obligation légale : Débat annuel sur les orientations budgétaires, inscrit à l'ordre du jour du Conseil Communautaire dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

- Base légale : Loi NOTRé (2015) et Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

- Contenu du ROB (exigences) :

    - Orientations budgétaires (dépenses/recettes).
    - Engagements pluriannuels et programmation d'investissement.
    - Structure et gestion de la dette.
    - Présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (*pour les EPCI de +10 000 habitants).*

Projet de Loi de Finances (PLF) 2026 pour les Collectivités Territoriales

- **Concours financiers de l'État** : Fixé à ≈ 53,4 milliards d'euros pour 2026, soit une baisse d'environ -1,1 milliard d'euros par rapport à la LFI 2025.
  - **Fusion prévue** : DETR, DSIL et DPV fusionneraient en un seul fonds d'investissement.
  - **DGF** : Reconduite à environ 27,4 milliards d'euros (**gel évoqué**).
- **Effort de réduction du déficit** : Estimé entre ~4,6 milliards d'euros (gouvernement) et ~8 milliards d'euros (CFL).
- **Maîtrise des dépenses de fonctionnement** : Limitation de la hausse (ex. : +2,4 milliards d'euros pour 2026, ou gel implicite).
- **Risque FCTVA** : Le PLF 2026 prévoit un possible recentrage avec exclusion des dépenses de fonctionnement et une perception en N+1, soit une **année blanche en 2026**



Orientations Stratégiques pour l'élaboration du BP 2026



Maîtriser la hausse des dépenses de fonctionnement suite au déménagement dans les nouveaux locaux (passage de 50 m² à 600 m²).



Maîtriser le déficit d'exploitation de la petite enfance.



Équilibrer le service des ordures ménagères.



Ne pas augmenter les taux de fiscalité.



Absorber les hausses des dépenses dues à l'inflation (évaluée à 1 % sur 2025).



Poursuivre l'accompagnement financier des communes (fonds de concours).

Collecte et Traitement des Déchets

2023

Déficit de -208 488 €
malgré l'augmentation des taux de TEOM.

2024

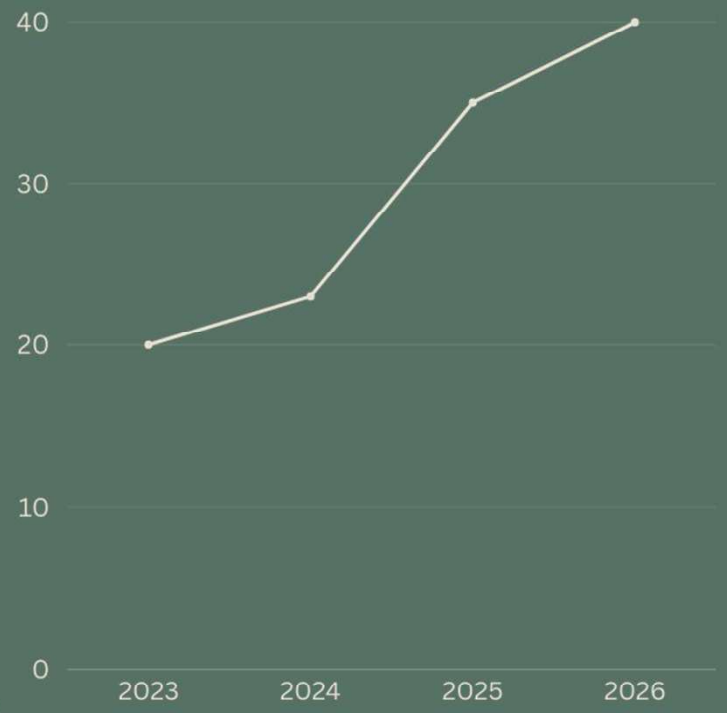
Excédent de +330 457 €
(lié à l'augmentation des taux de TEOM et la baisse des charges générales).

2025

Estimation d'un équilibre à 0 €
(inflation de 1 % en 2025).

2026

- Dépenses totales estimées : 3 033 850 €
- Recettes totales estimées : 3 033 850 €



Hausse des charges prévue en 2026 :

- **Recrutement d'un technicien** (+ 35 000 €) et gestion d'un agent toujours en longue maladie.
- **Renouvellement du marché de collecte et traitement des bennes** + hausse des charges générales à prévoir.
- **Impact du PLF 2026** : Nouvelles trajectoires de la TGAP et application d'une TVA à 5,5 % sur les prestations achetées par les collectivités.

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

- Décision sur les taux :
  - **2025** : Maintien des taux de 2024. (rappel: hausse des taux en 2023 et 2024)
  - **2026** : Maintien des taux envisagé en fonction des résultats 2025.

- Rappel des taux par zone (selon service rendu) :
  - Zone 1 (1 passage/semaine) : 17.61 %.
  - Zone 2 (2 passages/semaine - Nogent) : 23,17 %
  - Zone 3 (avec déchets verts pour Nogent): 18,72 %
  - Zone 4 (avec déchets verts pour Villenauxe): 19,83 %
  - Zone 5 (Nuisances/proximité du centre d'enfouissement - Marnay) : 13,21 %.
  - Zone 6 (Nuisances directes du centre d'enfouissement- St Aubin): 8,81 %

Petite Enfance (Crèche et Relais Petite Enfance)

Résultat déficitaire 2025 estimé à – 170 000 €

Résultat prévisionnel 2026 : Déficit attendu : -173 400 €.

Dépenses estimées : 765 000 €.

Recettes estimées : 591 600 €.

Investissements et Projets 2026 :

- Installation de stores extérieurs électriques et réfection du sol de l'aire de jeux (+ de 20 000 €).
- Étude pour revêtir le cheminement et la cour de gazon synthétique afin d'amortir les chutes.

Situation de la dette (non incluse dans ces résultats) :

- L'emprunt de l'extension **se termine en 2026** (reste 4 236 € à rembourser).
- L'emprunt de l'aménagement se termine **en sept 2030** (reste 284 216 € au 31/12/2025).



Développement Économique (Budgets Annexes)



ZAE Fontaine Baron (Nogent-sur-Seine) :

- Une promesse de vente de 5 500 m² est en cours (110 000 € HT), vente définitive prévue courant 2026.

ZAE Pièce de l'Orme (Nogent-sur-Seine) :

- Une parcelle de 2 741 m² non vendue, maintenue comme réserve foncière pour la Communauté de Communes.

Rénovation de l'éclairage public commandée en 2025 sur les trois ZAE de Nogent, installation prevue en 2026 compte tenu du délai de fabrication des mats.

Plus aucune parcelle n'est disponible dans les ZAE de Nogent en 2026.

Développement Économique (Budgets Annexes)



ZAE Gratte Grue Aménagement (Pont-sur-Seine) :

- Prix de vente des terrains fixé à 15 € HT/m² (Conseil Communautaire).
- Perspective 2026 : étude sur les terrains disponibles à la vente.

Gratte Grue Bâtiments (Société MGG) :

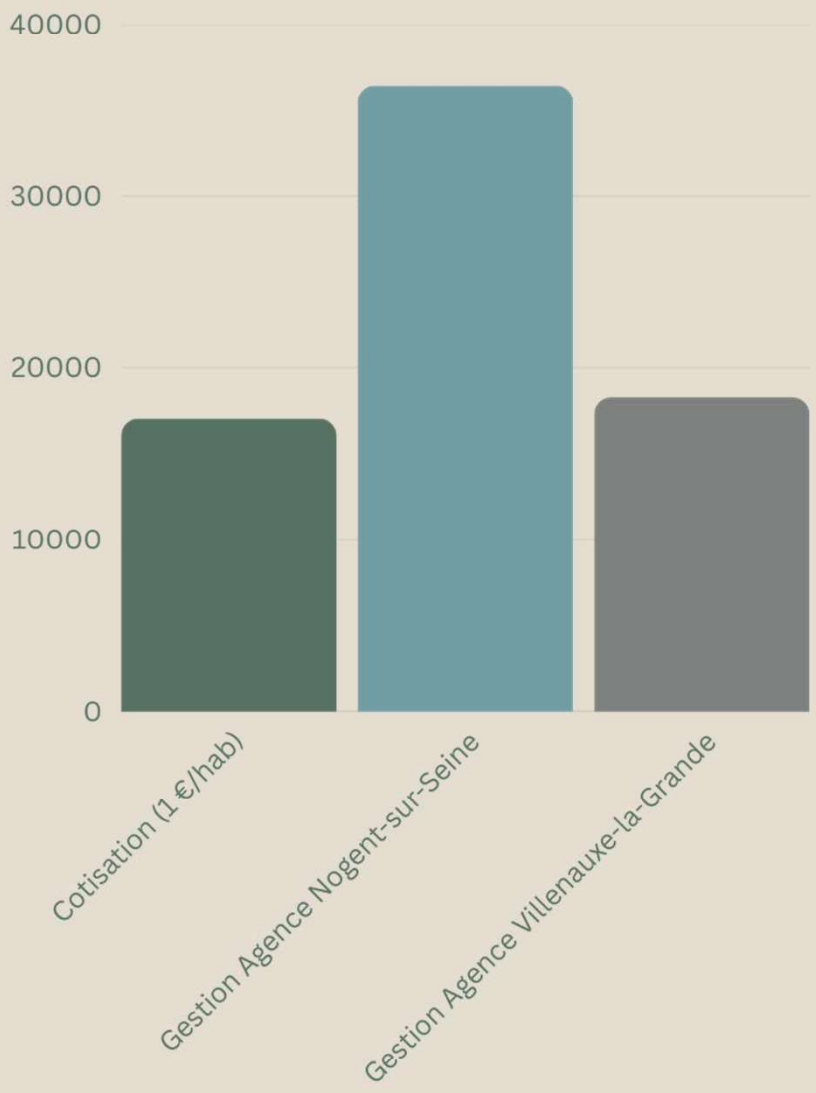
- **Difficultés financières récurrentes** de la société MGG (locataire du bâtiment financé par crédit-bail).
- **En 2025** la totalité des loyers de l'année (168 000 € HT) a été reportée à l'échéance du credit-bail en 2030.
- **Demande pour 2026** : Report de la moitié des loyers 2026 (84 000 € HT) au terme du crédit-bail Le total reporté atteindrait 452 000 € HT au 31/03/2030.

Aire d'Accueil Gens du Voyage

- **Compétence obligatoire** depuis 2017 (Loi NOTRé).
- Convention signée avec la Communauté de Communes des Portes de Romilly (CCPRS), qui gère l'installation.
- Participation CCN : **50 %** du coût global des frais de fonctionnement.
- Augmentation des coûts : Les dépenses sont passées de 9 154 € en 2021 à **95 000 € en 2025**. (dégradations, remplacement des pompes de relevage…)

Perspective 2026 : Participation trimestrielle projetée à 25 000 €, soit un total de 100 000 €/an.

Face à ces augmentations un bilan détaillé a été demandé.



Tourisme

Dépenses 2024 : **100 734 €** (dont 17 026 € de cotisation, 36 420 € agence de Nogent, 18 300 € agence de Villenauxe, 3 720 € reversement du département et 25 268 € d'utilisation de la taxe de séjour)

2025 : Augmentation de la cotisation à 1,20 €/habitant.

2026: Maintien de la cotisation annuelle à 1,20 €/habitant

Rappel: revalorisation des taxes de séjour au 1er Janvier 2025

G.E.M.A.P.I. et S.A.G.E.

S.A.G.E.
(Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

Maintien des cotisations dès 2024 à hauteur de 17 500 € pour les années à venir.

SAGE
Bassée-Voulzie

G.E.M.A.P.I.
(GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

2025 à 2028 : la cotisation GEMAPI est figée à 160 000 €.

SDDEA

Fiscalité

Principes de la Fiscalité :

- Les bases des propriétés bâties et non bâties sont revalorisées annuellement selon la loi de finances (Ex: +7,1 % en 2023, +3,9 % en 2024). **Aucune indication pour 2026.**

Taux d'imposition 2026 :

- Il est proposé de **maintenir les taux** en vigueur depuis 2016 malgré un contexte national incertain (gel du point d'indice, réduction de la compensation pour l'abattement CFE).

Face à ce contexte incertain les prévisions de recettes fiscales 2026 seront minimisées.

Rappel des taux identiques depuis 2016

- Taxes Foncières sur les Propriétés Bâties

  1,09 %

- Taxes Foncières sur les Propriétés Non Bâties:

  1,01 %

- Cotisation Foncière des Entreprises:

  1,05 %

- Cotisation Foncière des Entreprises de Zone:

  20,32 %

FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales)

- Historique : Le potentiel financier du Nogentais est structurellement supérieur à la moyenne nationale (depuis 2012), entraînant un prélèvement annuel au titre du FPIC.
- Engagement Communautaire : **Depuis 2020**, la Communauté de Communes (CC) prend en charge **la totalité** de la contribution FPIC des communes membres (hors Nogent-sur-Seine) tant que la situation financière de l'EPCI peut le supporter.
- Impact Cumulé : + de **28,4 millions** d'euros ont été versés au FPIC par les communes et la CC depuis 2012.
- Perspective 2026 : après des années 2024/2025 exceptionnelles à la baisse, la tendance pour 2026 est un prélèvement à la hausse. La contribution totale est estimée aux alentours de **1 200 000 €**.

La dette consolidée

- Encours Prévu : L'encours total de la dette consolidée est estimé à **3 062 033 €** au **31 décembre 2026.**

- Échéances du Budget Général :

  - L'emprunt “**Extension de la Crèche**” (71 K€ initial) arrive à son terme **en septembre 2026.**
  - L’emprunt “**Aménagement de la crèche** “ (910 K€ initial) s’achève en **2031.**
  - L’emprunt “**Siège social**” (800 K€ initial) prend fin en **2031.**
  - L'emprunt “**SAIPOL**” (4 M€ initial) sera totalement remboursé **fin 2029.**

- Échéances du Budget Annexe : L'emprunt pour l'aménagement des bâtiments Gratte Grue (3,65 M€ initial) est le plus long, s'achevant **en août 2035.**

- Objectif à Long Terme : **Seul l'emprunt Gratte Grue subsistera après 2031, simplifiant la structure de la dette.**

Les investissements

Fonds de Concours 2023-2026 :

Une enveloppe d'1 million d'euros est destinée aux communes membres pour leurs projets.

833 608,76 € ont déjà été attribués au 31/12/2025. Un accompagnement financier est prévu et doit être discuté pour un projet structurant à Nogent-sur-Seine.



Fonds de concours "Églises et Chapelles" 2025-2031:

Création en 2025 d'un fonds spécifique de 220 000 € pour soutenir l'entretien du patrimoine religieux.

56 742,53 € ont déjà été attribués au 31/12/2025



Les investissements

Projets Majeurs 2026 : près de 2,7 M€

- Finalisation des travaux des locaux techniques et poursuite de l'aménagement des locaux administratifs.
- Continuité du financement de l'électrification de la ligne 4 SNCF.
- Poursuite de l'OPAH et continuité d'accompagnement des communes avec les fonds de concours.
- Investissements dans la vidéoprotection, la vélovoie CNPE , passerelle de Beaulieu, achat de matériel pour la destruction de nids de frelons asiatiques mis à disposition des pompiers de Traînel, Pont-sur-Seine et Villenauxe-La-Grande, amelioration des équipements du service petite enfance, matériels divers techniques….

Tous ces investissements sont envisagés sans augmentation de la fiscalité.



Le personnel

- Prévisions 2026 : Le budget intègre les avancements de carrières (grade/échelon), d'éventuelles primes RIFSEEP , recutements …

- Contexte réglementaire : Le gel du point d'indice serait maintenu selon le Projet de Loi de Finances (PLF) 2026. Une hausse du taux de la CNRACL (retraite) serait possible au 1er janvier 2026.

- Principaux Recrutements en 2026 :
  - Un **Ingénieur** pour le développement économique et les projets structurants.
  - Un **Technicien** territorial pour le service environnement / déchets.

- **Recettes** : Les recettes de personnel sont en diminution suite au non-renouvellement des contrats aidés par l'État.



Le personnel

- <u>Action sociale</u>: régime indémnitaire (RIFSEEP), accès au CNAS pour les agents stagiaires, titulaires et contractuels de plus de 6 mois, 3 véhicules de services sont à disposition, frais de remboursement kilométriques et de repas pour les formations.

- <u>au 1er Janvier 2026 :</u>

➢ 15 €/mois/agent dans le cadre de la prévoyanace pour les agents ayant passé un contrat avec l'offre groupée auquel adhère la CCN.

➢ 15 €/mois/agent pour tous les agents ayant souscrit à une Mutuelle labelisée.



Le personnel

Structure par service au 01/01/2026:

- Administratif: 4 agents à temps complet et 1 mi-temps, prévision de recruter un ingénieur
- Service Environnement Déchets: 3 gardiens, 1 agent polyvalent en alternance avec poste de gardien, 1 saisonnier, recutement envisagé d'un technicien
- Service Petite Enfance: équipe au complet avec 17 agents, pas d'évolution pour 2026.
- Externe: 1 conseillère numérique à mi-temps partagée avec une autre intercommunalité (CCSA)

